

La Shop Agricole
17, St-Louis
LeMoyne, (Québec), J4R 2L3
Code client : 184545

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Date d'émission: 23.06.2020
Date d'expiration: 03.05.2021

Madame/Monsieur,

ECOCERT CANADA a revu la formulation des produits listés en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310-2015 et CAN/CGSB-32.311-2015).

ECOCERT CANADA a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des *Listes des Substances Permises* (CAN/CGSB-32.311-2015) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

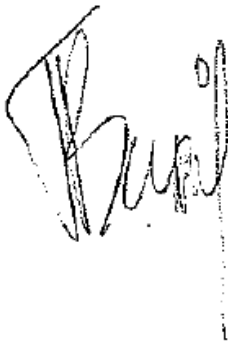
ECOCERT CANADA a également vérifié que les méthodes de production des produits ainsi que leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310-2015.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il **n'est pas permis** de faire référence à ECOCERT CANADA sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Bien à vous,



Jérôme BARIL,
Chargé de certification du service intrant

ANNEXE

La Shop Agricole (184545)
 17, St-Louis
 LeMoyne, (Québec), J4R 2L3

Date d'émission: 23.06.2020
Date d'expiration: 03.05.2021

Les formulations des produits suivants ont été examinées par ECOCERT CANADA et se sont révélées conformes à la norme biologique canadienne, tel que décrit à la page 1:

Nom du produit	Section applicable CAN-CGSB 32.311-2015	Résultat	Restrictions
Mix boost	4.2 – Amendements du sol et nutrition des cultures	Autorisé	Aucune restriction
Mix minéral	4.2 – Amendements du sol et nutrition des cultures	Autorisé	Aucune restriction
Mix algue liquide	4.2 – Amendements du sol et nutrition des cultures	Autorisé	Aucune restriction
Mix Hydrolysat Poisson	4.2 – Amendements du sol et nutrition des cultures	Autorisé	Aucune restriction

Cette annexe n'est pas valide sans la lettre d'évaluation l'accompagnant.

Les producteurs biologiques doivent confirmer avec leur certificateur avant d'utiliser des nouveaux intrants.